



Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

Stratégie de développement durable de 2020 à 2023



[Septembre 2020]

Canada

Résumé

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) a été ajoutée à l'annexe de la *Loi fédérale sur le développement durable* en vertu du « Décret modifiant l'annexe de la Loi fédérale sur le développement durable : DORS/2019-177 ». Compte tenu que ce décret n'entrera en vigueur que le 1^{er} décembre 2020, la présente Stratégie de développement durable (SDD) 2020 à 2023 est déposée de manière volontaire.

PJCCI s'est dotée d'une première stratégie de développement durable en 2015 et a mis en place la gouvernance et les processus internes de suivi et de reddition de compte nécessaires pour lui permettre d'intégrer le concept au sein de ses activités opérationnelles et administratives.

Dans le cadre de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), PJCCI peut contribuer à 5 des 13 thématiques de développement durable, via des actions déjà encadrées par ses efforts en matière d'achats responsables, de responsabilité environnementale, de conception durable et de contribution socio-économique. Plus précisément, la présente SDD 2020 à 2023 comprend des actions portant sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, la protection et la bonification des connaissances en matière de biodiversité terrestre et aquatique, l'augmentation des synergies entre les communautés et les écosystèmes ainsi que sur la gestion de sites contaminés, contribuant ainsi à la santé et au bien-être des Canadiens.

Section 1 : Introduction pour la Stratégie de développement durable

La SFDD de 2019 à 2022 présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*. PJCCI respecte les principes de la SFDD et bien qu'elle ne soit pas tenue de le faire en vertu de cette loi, elle a mis au point la présente SDD.

Section 2 : Vision et contexte du développement durable au sein de PJCCI

Gestionnaire d'ouvrages majeurs, PJCCI est une société d'État fédérale établie en 1978 et responsable du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain d'origine, de l'Estacade du pont Champlain, du pont de contournement de l'Île des Sœurs, des sections fédérales de l'autoroute Bonaventure et du pont Honoré-Mercier, ainsi que du tunnel de Melocheville. PJCCI a pour mission d'assurer la mobilité des usagers, la sécurité et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable. La vision de PJCCI est de devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité, et d'acteur social et urbain.

PJCCI est consciente de l'importance d'une approche de développement durable dans la gestion des actifs sous sa responsabilité et de ses opérations. À ce titre, elle a déployé dès 2015 sa première stratégie pluriannuelle de développement durable avec pour objectif de faire de PJCCI un chef de file en gestion responsable et durable de ses infrastructures. Au fil des années, PJCCI a intégré le concept de développement durable dans la conduite de ses activités et s'est peu à peu positionnée parmi les leaders publics dans ce domaine. L'approche de développement durable de PJCCI est large et vise autant la gestion d'entreprise éthique et responsable et la création de valeurs sociales et économiques que la durabilité des infrastructures. À ces éléments s'ajoutent le respect de l'environnement et la protection de la biodiversité présente sur son territoire.

Des 13 objectifs à long terme énoncés dans la SFDD 2019 à 2022, PJCCI contribue aux 5 objectifs suivants :

- Écologisation du gouvernement;
- Mesures relatives aux changements climatiques;
- Lacs et cours d'eau vierges;
- Rapprocher les Canadiens de la nature;
- Collectivités sûres et en santé.

Bien que les mesures de développement durable de PJCCI contribuent concurremment à plusieurs objectifs de la SFDD, elles ne sont présentées qu'une fois dans la présente SDD afin d'éviter toute répétition.

Objectif de la SFDD : Écologisation du gouvernement

Le gouvernement du Canada s'est engagé dans une transition écologique qui passe essentiellement par la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre (GES), la gestion rationnelle des déchets, l'utilisation d'énergies et de technologies propres, l'approvisionnement écologique, la réduction de l'empreinte environnementale et l'adaptation aux changements climatiques. PJCCI contribue à sa façon à la plupart de ces objectifs. L'organisation se donne comme objectif d'élaborer un système complet de suivi et de gestion des déchets issus des opérations sur ses chantiers. De plus, PJCCI veut influencer l'industrie de la construction (et de la déconstruction) en impulsant un mouvement de réduction, de réutilisation et de recyclage des matériaux auprès de ses partenaires en incluant des obligations spécifiques dans ce sens dans ses contrats lorsqu'applicable pertinent. PJCCI procède également à l'analyse de la résilience des actifs via l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques, à la conduite d'analyses du cycle de vie de ses opérations et à la publication d'une démarche d'approvisionnement responsable incluant de la formation aux employés. Enfin, PJCCI travaille sur une évaluation du cycle de vie en vue de réduire l'empreinte environnementale de ses achats et de ses opérations. Les GES provenant de ses opérations administratives sont relativement faibles, son portefeuille immobilier et sa flotte de véhicules n'étant pas importants.

Objectif de la SFDD : Mesures relatives aux changements climatiques

Le Canada s'est engagé dans cet objectif à travers les 2 piliers que sont la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques. En raison de la nature de ses activités et de ses actifs, PJCCI est avant tout visée par le deuxième pilier. PJCCI fournit des efforts importants dans ce domaine. PJCCI a en effet initié une série de collaborations avec des centres de recherches, des organismes gouvernementaux, des donneurs d'ordres et des universités, pour impulser une réflexion sur l'impact des changements climatiques sur ses infrastructures et les meilleurs moyens d'y répondre. Ces efforts produiront une base de connaissance solide sur laquelle baser la future stratégie d'adaptation de PJCCI et son programme de formation interne. PJCCI contribue également indirectement au premier pilier de réduction des émissions de GES à travers ses contrats, en encourageant ou en incitant ses partenaires et fournisseurs à la prise en compte de cet objectif lorsque possible, et via des réductions à la source et des programmes de compensation des émissions de GES imposés contractuellement.

Objectif de la SFDD : Lacs et cours d'eau vierges

Les lacs et cours d'eau sont l'une des grandes richesses du Canada. Ils accueillent un écosystème riche et diversifié et fournissent de multiples services écosystémiques. Leur conservation est donc primordiale pour le bien-être économique et social de l'ensemble de la société. PJCCI se trouve directement visée par cet objectif, car ses infrastructures chevauchent ou sont situées le long du fleuve Saint-Laurent. PJCCI collabore avec des organismes gouvernementaux et des ministères pour la protection de la biodiversité du Saint-Laurent. Actuellement, un des projets phares de PJCCI est désigné « Solution Bonaventure ». Ce projet comporte 2 volets dont le premier est la construction et l'exploitation d'une barrière hydraulique en bordure du fleuve dans le secteur Ouest de l'autoroute Bonaventure qui capte les eaux souterraines contaminées pour les empêcher de migrer vers le fleuve. Les eaux sont traitées pour ensuite être rejetées au fleuve. Le

deuxième volet du projet consiste en la construction d'un mur de confinement dans le secteur Est de l'autoroute Bonaventure pour capter les eaux souterraines contaminées et en pomper des hydrocarbures. Le projet Solution Bonaventure, qui est en phase d'exploitation, constitue la principale mesure adoptée par PJCCI en vue de contribuer à la salubrité et à la propreté des cours d'eau, en sus évidemment des mesures d'atténuation ponctuelles mises en place dans le cadre des travaux de construction en eau ou à proximité de l'eau.

Objectif de la SFDD : Rapprocher les Canadiens de la nature

Il est reconnu que le contact de la nature favorise la santé mentale et physique et incite à une prise de conscience quant à la nécessité de sa conservation. Le Canada possède un grand patrimoine naturel et toute action entreprise dans l'optique de rapprocher les Canadiens de la nature se répercute positivement sur les autres objectifs environnementaux et de développement durable du gouvernement. Des citoyens proches de la nature sont des citoyens potentiellement engagés à sa conservation et mieux sensibilisés à la transition écologique lancée par le gouvernement. PJCCI œuvre à tisser des partenariats avec des organismes communautaires, notamment en mettant à leur disposition des parcelles de terrains qui sont ensuite transformées en espaces naturels accueillants et inclusifs. Une expérience récente réussie encourage PJCCI à aller de l'avant et à étendre ce genre de partenariat à d'autres organisations. Le projet de déconstruction du pont Champlain et son programme Héritage Champlain sont également une occasion de rendre aux citoyens certains des espaces libérés suite à la déconstruction pour en faire des lieux conjuguant nature et culture et ceci à travers l'aménagement de lieux d'observation des espèces et la construction d'œuvres d'art commémoratives. PJCCI est sûre que ce projet novateur contribuera à attirer davantage de ses concitoyens au contact avec les riches écosystèmes naturels bordant ses actifs.

Objectif de la SFDD : Collectivités sûres et en santé

PJCCI contribue aux actions collectives visant à ce que les Canadiens vivent dans des environnements propres et sûrs qui contribuent à leur santé et à leur bien-être. La principale mesure contribuant à cet objectif dans le cadre des activités de PJCCI consiste en la gestion des sites contaminés fédéraux relevant de sa responsabilité. À cette fin, PJCCI prévoit inventorier tous ses sites contaminés et utiliser les ressources mises à disposition dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF). PJCCI s'engage également à réduire les nuisances issues des opérations de chantier de ses entrepreneurs et de ses équipes d'opérations et d'entretien en limitant les rejets de poussières et de contaminants ainsi que la pollution sonore qui en résulte.

Section 3 : Engagements de PJCCI



Écologisation du gouvernement : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat.

Ministres responsables : Tous les ministres

Cet objectif tient compte des engagements découlant de la Stratégie pour un gouvernement vert, ainsi que des exigences en matière d'établissement de rapports prévues dans la Politique d'achats écologiques.

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
Réduire les émissions de GES des installations et des parcs de véhicules du gouvernement fédéral de 40 % d'ici 2030 (l'objectif étant d'atteindre cette cible d'ici 2025) et de 80 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2050 (l'objectif étant d'être neutre en carbone)	La gestion du parc de véhicules sera optimisée, notamment par la valorisation des véhicules émettant moins de GES	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une cible de réduction des émissions de carbone en lien avec la flotte de véhicules - Déployer à l'interne un guide de sensibilisation pour adopter une conduite automobile responsable - Étudier les possibilités d'amélioration des options de transport durable pour les usagers (ex. : piétons, cyclistes, micromobilité) sur les ouvrages 	<p>SFDD : Les véhicules électriques éliminent les émissions de portée 1 et les véhicules hybrides augmentent l'efficacité et réduisent la consommation de carburant, d'où les émissions de GES de portée 1</p> <p>ODD : 11.2 et 13.2</p>	<p>Point de départ : Quantification des émissions annuelles de la flotte de véhicules</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation de carburant pour la flotte de véhicules • Établissement des émissions de référence pour 2016-2017 • % de réduction des émissions totales de GES pour la flotte de véhicules 	Environnement et développement durable (EDD) Approvisionnement Communications Opérations et entretien

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
				<ul style="list-style-type: none"> • % d'employés ayant été sensibilisés au guide de sensibilisation pour la conduite automobile responsable • Nombre d'études préliminaires portant sur l'augmentation du niveau de service en transport actif sur les ouvrages <p>Cible: Mars 2022 : Établissement des premières cibles pour la réduction des GES, en fonction des inventaires réalisés en 2020 et 2021</p>	

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
Posséder une flotte de véhicules administratifs composée d'au moins 80 % de véhicules zéro émission d'ici 2030	La gestion de la flotte de véhicules sera optimisée par le choix de voitures émettant moins de GES	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier l'achat de véhicules électriques et hybrides pour le renouvellement de la flotte aux véhicules conventionnels, lorsque jugé adéquat pour l'usage prévu, c'est-à-dire lorsque les équipements sont moins polluants sans que la performance ne s'en trouve altérée. 	<p>SFDD : L'achat progressif de véhicules zéro émission ou hybrides en remplacement des véhicules à combustion contribuera directement à l'écologisation de la flotte de véhicules et en une réduction des émissions de GES de la flotte de véhicules de PJCCI</p> <p>ODD : 13.2</p>	<p>Points de départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de véhicules conventionnels de la flotte au 31 mars 2020 : 21 • Nombre de véhicules hybrides de la flotte au 31 mars 2020 : 3 • Nombre de véhicules électriques de la flotte au 31 mars 2020 : 0 <p>Indicateur de rendement : % de véhicules électriques et hybrides achetés chaque année</p> <p>Cible : D'ici 2030, la flotte de véhicules administratifs doit être composée d'au moins 80 % de véhicules électriques et hybrides</p>	EDD Approvisionnement Opérations et entretien
Détourner au moins 90 % (par poids) de tous les déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement (en s'efforçant d'atteindre la cible de 100 % d'ici 2030)	Autre	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un système de suivi des déchets de construction et de déconstruction (CD) permettant de quantifier la production des déchets et leur nature - Intégrer des clauses contractuelles avec le concept d'économie circulaire incluant la réduction à la source, le réemploi et le recyclage 	<p>SFDD : l'intégration de clauses de circularité, de recyclage et de réutilisation des matériaux favorisera l'adoption de bonnes pratiques par nos partenaires et résultera en une production réduite de déchets et à leur détournement des sites d'enfouissement et à leur revalorisation ou réutilisation</p> <p>ODD : 12.4 : Consommation et production responsables</p>	<p>Point de départ : Connaissance des types des déchets CD générés par les opérations de PJCCI</p> <p>Indicateurs de rendement: % de matériaux revalorisés dans le cadre des projets pertinents % de projets incluant des clauses de réduction à la source, de réemploi et de recyclage</p>	EDD Équipe Projets Construction (surveillance)

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
				<p>Cibles : Mars 2022 : Élaboration d'un système de suivi de la nature et des quantités de déchets générés par les opérations administratives et les opérations de chantier. Élaboration de lignes directrices en matière de gestion des matières résiduelles de chantier</p> <p>Mars 2023 : Établissement des premières cibles pour le détournement des déchets de CD des sites d'enfouissement</p>	

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
<p>D'ici 2022, les ministères doivent avoir élaboré des mesures pour réduire les risques que représentent les changements climatiques pour les biens, les services et les activités</p>	<p>Accroître la formation et le soutien dans l'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques des changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des employés, et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques permettant d'augmenter la résilience des infrastructures et de réduire les risques associés 	<p>SFDD : Le rapport sur la vulnérabilité des actifs de PJCCI sera la première étape dans la prise en compte des conséquences des changements climatiques. La deuxième étape sera l'élaboration d'un plan d'adaptation. Ce plan permettra d'élaborer des recommandations et des mesures concrètes pour réduire les risques identifiés et augmenter la résilience des actifs de PJCCI</p> <p>ODD : 13.1, 13.2 et 13.3</p>	<p>Point de départ :</p> <p>2020 : Rapport sur la vulnérabilité des actifs de PJCCI par rapport aux changements climatiques</p> <p>Indicateur de rendement :</p> <p>Nombre d'études et de rapports sur l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Cibles :</p> <p>2021-2022 : Entreprendre des études complémentaires avec le support du programme <i>Transportation Assets Risk Assessment</i> (TARA) de Transports Canada, afin de clarifier le plan d'adaptation aux changements climatiques</p> <p>2022 : Déploiement d'une formation interne sur l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>2023 : Début d'une intégration du plan d'adaptation aux changements climatiques aux projets futurs de PJCCI</p>	<p>EDD Planification / Gestion d'actifs Ingénierie Projets</p>

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
<p>Les mesures qui soutiennent la cible :</p> <p>Écologisation du gouvernement</p>	<p>Réduire au minimum le carbone intrinsèque et l'utilisation de matériaux nocifs dans la construction et la rénovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la réduction du carbone intrinsèque des partenaires via des obligations spécifiques dans les futurs contrats de PJCCI lorsqu'applicable - Contribuer à la réduction du carbone intrinsèque via la réutilisation et le recyclage de matériaux issus des projets de déconstruction 	<p>SFDD : Avec ses projets de déconstruction planifiés, PJCCI incitera contractuellement ses entrepreneurs à valoriser les matériaux issus de la déconstruction afin de leur donner une deuxième vie. Favorisant le concept d'économie circulaire, PJCCI contribuera à la réduction des impacts environnementaux associés au cycle de vie de matériaux de chantier couramment utilisés (enrobé, acier)</p> <p>ODD : 9.4</p>	<p>Point de départ : Absence d'obligations spécifiques aux contrats de construction par rapport au carbone intrinsèque au 31 mars 2020</p> <p>Indicateur de rendement: Nombre de projets spécifiant la réduction du carbone intrinsèque dans les matériaux</p> <p>Cibles : 2020 : Lancement d'un concours de réutilisation des pièces du pont Champlain</p> <p>2023 : Définition de cibles de réutilisation de matériaux dans les projets pertinents</p>	<p>EDD Gestion d'actifs Projets</p>

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
	<p>Les ministères utiliseront des principes d'évaluation du cycle de vie pour réduire les conséquences sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions d'approvisionnement du gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer une analyse exhaustive des impacts du cycle de vie des opérations de PJCCI 	<p>SFDD : La réalisation d'un portrait global et exhaustif des impacts environnementaux sur le cycle de vie des opérations de PJCCI permettra d'identifier les principaux leviers d'action au niveau de l'approvisionnement. Le plan d'action qui suivra encouragera ou incitera les fournisseurs à améliorer leurs pratiques et à réduire les effets environnementaux des biens et services qu'ils fournissent</p> <p>ODD : 12.6 et 12.7</p>	<p>Point de départ : Absence d'analyse de cycle de vie sur des opérations, incluant les produits et services des fournisseurs</p> <p>Indicateur de rendement : Quantité de GES émis par les opérations de PJCCI et portrait annuel des impacts du cycle de vie</p> <p>Cibles : 31 mars 2021 : Premier portrait assorti de recommandations de réduction d'impacts et adoption d'un programme pour la mise en œuvre des recommandations 31 mars 2022 : Deuxième portrait du cycle de vie assorti de nouvelles recommandations 31 mars 2023 : Deuxième bilan du programme de réduction d'impact et troisième portrait du cycle de vie assorti des recommandations finales</p>	<p>EDD</p>

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
	L'appui à l'approvisionnement écologique sera renforcé, notamment par des lignes directrices, des outils et de la formation offerte aux employés.	<ul style="list-style-type: none"> - Publier des outils pour aider les équipes internes à faire des choix responsables en matière d'approvisionnement (ex. guide d'approvisionnement responsable, code de conduite des fournisseurs) - Former les employés à la pratique de l'approvisionnement durable 	<p>SFDD : La rédaction du Guide d'approvisionnement responsable est une étape essentielle que PJCCI a entreprise. L'élaboration d'un code de conduite des fournisseurs permettra ensuite de renforcer les lignes directrices en matière d'approvisionnement responsable auprès de ses partenaires externes</p> <p>ODD : 12.6 et 12.7</p>	<p>Points de départ: Conseillers en approvisionnement ont reçu une formation spécifique à cet égard</p> <p>Préparation du Guide d'approvisionnement responsable</p> <p>Indicateurs de rendement: Nombre d'outils mis à la disposition des employés pour encourager l'approvisionnement responsable</p> <p>% des employés formés sur l'approvisionnement responsable</p> <p>Cibles: 2021 : 100% des employés formés à l'approvisionnement responsable 2022 : Publication du Guide d'approvisionnement responsable 2022 : Adoption du Code de conduite des fournisseurs</p>	EDD Approvisionnement



Mesures relatives aux changements climatiques : Une économie à faibles émissions de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius

Ministre responsable : ministre de l'Environnement et du Changement climatique, soutenu par une approche pangouvernementale pour la mise en œuvre

Mesures relatives aux changements climatiques Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
D'ici 2030, réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre totales du Canada par rapport aux niveaux d'émissions de 2005	Utiliser les lois et règlements pour réduire les émissions de GES	- Lorsqu'applicable, intégrer des programmes spécifiques à la réduction des émissions de GES dans les contrats et acheter des crédits carbone pour compenser les émissions résiduelles de GES	SFDD : Les mesures proposées aideront PJCCI à progresser vers un objectif de carboneutralité et encourageront les parties prenantes à également réduire leurs émissions de GES via des programmes spécifiques imposés contractuellement. Ces mesures contribueront directement à la cible de réduction que le Canada s'est fixé ODD : 13.2	Point de départ : Absence de compensation par achat de crédits-carbone Indicateur de rendement : Nombre de crédits-carbone achetés Cible : 2023 : PJCCI pourrait viser la carboneutralité via des programmes de réduction à la source et des crédits compensatoires. Cette cible fera l'objet d'une analyse suite aux 2 premières années (2021-2022) de quantification de l'empreinte afin de comprendre les implications d'un tel objectif.	EDD

	<p>Travailler avec les partenaires sur les changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec des firmes de services professionnels spécialisés en changements climatiques - Collaborer avec des universités et des groupements de recherche (ex. : Ouranos, LIRIDE de l'Université de Sherbrooke, CIRAIG de l'École Polytechnique de Montréal, Conseil national de recherches du Canada (CNRC), Université Harvard, Université McGill, École Polytechnique de Montréal) - Collaborer avec des donneurs d'ouvrages et gestionnaires d'actifs municipaux, provinciaux et fédéraux (ex. : ministère des transports du Québec, Société de transport de Montréal, Administration portuaire de Montréal, TransLink, Metrolinx, ViaRail Canada, Transports Canada) 	<p>SFDD : PJCCI collabore avec de nombreux acteurs du milieu par la création de programmes qui contribuent à la réflexion et aux recherches sur les changements climatiques. Les multiples programmes permettent à PJCCI de mieux comprendre les dernières pratiques et tendances et de s'y adapter le plus efficacement possible à l'aide d'études et d'analyses diverses</p> <p>ODD : 17.17</p>	<p>Point de départ :</p> <p>Réalisation d'une première analyse de risque de vulnérabilité face aux changements climatiques</p> <p>Indicateur de rendement :</p> <p>Nombre de documents informatifs et/ou décisionnels spécifiques aux activités de PJCCI produits en lien avec les changements climatiques (ex. : études de cas, rapports, comptes-rendus de réunions, etc.) via ces collaborations</p> <p>Cibles :</p> <p>2023 : Avoir produit au minimum 10 documents informatifs et/ou décisionnels liés à l'atténuation ou à l'adaptation changements climatiques</p> <p>Maintenir des collaborations afin d'en faire émerger des connaissances et des actions porteuses et génératrices de valeurs en matière de lutte aux changements climatiques</p>	<p>EDD Direction recherche et application</p>
--	--	--	---	--	---



Lacs et cours d'eau vierges : Des lacs et des cours d'eau propres et salubres soutiennent la prospérité économique et le bien-être des Canadiens

Ministre responsable : ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Lacs et cours d'eau vierges Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
Mesures à l'appui de l'objectif : Lacs et cours d'eau vierges	Collaborer avec les partenaires afin d'améliorer la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes	Poursuivre la collaboration actuelle avec Pêches et Océans Canada afin d'échanger des informations et connaissances pertinentes à la réalisation de travaux en eau	SFDD : Lors de la planification de travaux en eau, PJCCI collabore avec Pêches et Océans Canada afin d'échanger de l'information pertinente et à jour en lien avec les écosystèmes présents dans les zones de travaux. L'objectif est notamment d'assurer la mise en place et le suivi de mesures de d'atténuation environnementales dans le respect des lois et normes applicables. Des projets de compensation et de bonification d'habitats aquatiques sont également élaborés via une collaboration avec ce ministère ODD : 6.6, 14.1 et 14.2	Point de départ : Collaboration ponctuelle avec Pêches et Océans Canada en fonction des projets Indicateur de rendement : Nombre de projets ayant fait l'objet d'une analyse de la part de Pêches et Océans Canada Cible : 100% des projets réalisés en milieu aquatique ont fait l'objet d'une analyse par Pêches et Océans Canada	EDD Gestion d'actifs Équipe Projets
	Mieux comprendre les écosystèmes des lacs et les cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire des analyses de la biodiversité présente sur le territoire de PJCCI - Conduire des analyses régulières de la qualité de l'eau à proximité des chantiers des entrepreneurs de PJCCI 	SFDD : Les analyses de biodiversité réalisées permettent d'augmenter la connaissance du fonctionnement des écosystèmes, de leurs besoins et des actions à entreprendre pour maintenir leur équilibre ODD : 6.6, 14.1 et 14.2	Point de départ : Analyses scientifiques réalisées ponctuellement en fonction des projets, et périodiquement pour mettre à jour les bases de données de PJCCI en la matière Indicateurs de rendement : Mise à jour périodique (aux 5 ans) des bases de données en matière de biodiversité	EDD Gestion d'actifs Équipe Projets

Lacs et cours d'eau vierges Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
				<p>présente sur le territoire de PJCCI</p> <p>Nombre de projets ayant fait l'objet d'une analyse spécifique sur la biodiversité</p> <p>Nombre de projets avec des analyses de la qualité d'eau annuellement</p> <p>Cible :</p> <p>100% des projets réalisés dans des écosystèmes naturalisés (aquatiques ou terrestres) doivent faire objet d'une analyse</p>	
	<p>Utiliser les lois et les règlements pour protéger les écosystèmes lacustres et fluviaux</p>	<p>Mettre en place un système d'audit pour assurer le respect, lors de travaux, des lois et règlements applicables dont la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et la <i>Loi sur les pêches</i> afin de sauvegarder la faune et la flore du fleuve St-Laurent</p>	<p>SFDD : Lors de la planification de travaux en eau, PJCCI collabore avec Pêches et Océans Canada afin d'échanger de l'information pertinente et à jour en lien avec les zones de travaux. L'objectif est notamment d'assurer la mise en place et le suivi de mesures d'atténuation environnementales dans le respect des lois et normes applicables. Des projets de compensation et de bonification d'habitats aquatiques sont également élaborés via une collaboration avec ce ministère</p> <p>ODD: 14.1 et 14.2</p>	<p>Point de départ : Mise en place d'un système d'audit pour assurer le respect des lois et règlements applicables</p> <p>Indicateur de rendement : % d'avancement de la mise en place d'un système d'audit</p> <p>Cible :</p> <p>Avril 2022 : Mettre en place un mécanisme d'audit afin d'assurer le respect des lois et règlements applicables</p>	<p>EDD Gestion d'actifs Équipe Projets</p>

Lacs et cours d'eau vierges Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
	Lacs et cours d'eau vierges	<ul style="list-style-type: none"> - Confiner et pomper les hydrocarbures contaminés aux BPC dans le secteur Est de l'autoroute Bonaventure, entre les ponts Champlain et Victoria - Confiner et traiter les eaux souterraines contaminées dans le secteur Ouest de l'autoroute Bonaventure (en partenariat avec le ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques du Québec) 	<p>SFDD : Ces 2 projets contribuent directement à la préservation de l'écosystème du fleuve Saint-Laurent en agissant sur l'écoulement des eaux souterraines contaminées présentes dans le secteur</p> <p>ODD : ODD 14 : Vie aquatique</p> <p>Cibles 6.6, 14.1 et 14.2</p>	<p>Point de départ :</p> <p>Présence d'un système de confinement et de pompage avec un potentiel d'amélioration</p> <p>Indicateur de rendement :</p> <p>Les indicateurs liés à cette section pourront être présentés en 2022, soit à la fin des études analysant les améliorations possibles aux systèmes de gestion des contaminants</p> <p>Cible :</p> <p>Poursuivre les opérations de confinement, de pompage et de traitement des eaux contaminées migrant vers le fleuve Saint-Laurent et réaliser des études d'amélioration possible</p>	EDD



Rapprocher les Canadiens de la nature : Les Canadiens connaissent la valeur de la nature, en sont entourés, et contribuent à son intendance activement

Rapprocher les Canadiens de la nature Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
<p>D'ici 2020, maintenir ou accroître le nombre des Canadiens qui sortent en nature, par exemple, en visitant des parcs et des espaces verts, et augmenter la participation aux activités de conservation de la biodiversité par rapport à un point de référence en 2010</p>	<p>Promouvoir la participation du public</p>	<p>Organiser des séances d'information et consultations publiques dans le cadre de la planification de projets d'aménagements visant l'aménagement de sites communautaires urbains et/ou naturels lorsque pertinentes</p>	<p>SFDD : PJCCI encourage l'engagement et la participation du public dans le cadre de la planification de projets d'aménagements naturels et/ou récréatifs. Ces activités permettent de présenter le cadre de réflexion, recevoir les commentaires et les idées du public de même que les enjeux qui le préoccupent. PJCCI évalue ces commentaires et enjeux lors de la conception de ses projets lorsqu'applicable</p> <p>ODD : s.o.</p>	<p>Point de départ : Par leur nature, peu de projets permettaient d'engager le public dans le cadre de la planification</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre de projets de PJCCI ayant fait l'objet d'un processus de consultations publiques</p> <p>Cibles : 100% des projets d'aménagement d'espaces publics jugés significatifs par PJCCI font l'objet d'un processus d'engagement des parties prenantes</p> <p>2022 - Élaborer un système d'engagement et de gestion des parties prenantes</p>	<p>EDD Gestion d'actifs Équipe Projets</p>

Rapprocher les Canadiens de la nature Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
	Conserver la biodiversité du Canada	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec des biologistes pour suivre les espèces aviaires et herpétofaune à statut particulier nichant sur les structures et terrains et procéder à l'installation et à l'entretien de leurs habitats (ex. : nichoirs pour les faucons pèlerins, poutrelles pour la nidification des hirondelles à front blanc, hibernacles pour la couleuvre brune) 	<p>SFDD : Chacune des mesures listées contribue à soutenir et conserver la biodiversité sur le territoire de PJCCI. Les inventaires de biodiversité renseignent sur la santé des écosystèmes et permettent un suivi de la situation. La collaboration avec les biologistes augmente la compréhension des équipes de PJCCI quant aux espèces présentes sur son territoire et les renseigne sur la meilleure façon de les protéger. L'installation de nichoirs et de poutrelles offre aux espèces des espaces pour se reproduire et se reposer. Les mesures de compensations contribuent également à la sauvegarde de la biodiversité</p> <p>ODD : 14.2, 15.1 et 15.5</p>	<p>Point de départ : Le seul indicateur de rendement qui est suivi de manière systématique concerne la nidification annuelle des faucons pèlerins et des hirondelles à front blanc (ex. nombre de nids occupés)</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre de lieux de nidification des espèces aviaires et herpétofaune recensés sur les actifs gérés par PJCCI</p> <p>Cibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2023 : Élaborer des indicateurs précis en matière de biodiversité sur le territoire de PJCCI - Publier des études pour donner suite aux recherches sur le comportement des hirondelles à front blanc sur les structures - Poursuivre l'installation et/ou l'entretien des nichoirs et poutrelles sur les structures 	EDD

Rapprocher les Canadiens de la nature Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
				<p>pour les besoins des espèces migratoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les partenariats de recherche sur les espèces à statut particulier 	
<p>Mesures à l'appui de l'objectif : Rapprocher les Canadiens de la nature</p>	<p>Rapprocher les Canadiens de la nature</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et mettre en place un plan de verdissement des terrains naturels non valorisés sur le territoire de PJCCI afin de favoriser la création d'une trame verte - Étudier les options de partenariat avec des organismes de développement et de mise en valeur de parcs - Poursuivre la collaboration notamment avec l'organisme Sentier Urbain qui a pour mission de promouvoir le verdissement social en ville. PJCCI met à la disposition de cet organisme un terrain afin que celui-ci crée un espace de vie naturel au sein de la ville par l'installation et l'entretien d'un jardin pollinisateur 	<p>SFDD : PJCCI encourage l'appropriation par les citoyens des espaces verts qu'elle met à leur disposition. Le partenariat réussi que PJCCI a établi avec Sentier urbain l'encourage à multiplier ce genre de collaborations qui permettent l'optimisation de l'utilisation de nos espaces publics. À ce titre, le programme Héritage Champlain permettra l'aménagement de certains sites libérés suite à la déconstruction du pont Champlain. Ces actions contribuent à rapprocher davantage les citoyens de la nature</p> <p>ODD : 11.3, 11.4 et 11.7</p>	<p>Point de départ :</p> <p>Programmes actuels de partenariats avec des organismes communautaires</p> <p>Indicateur de rendement :</p> <p>Nombre d'espaces publics naturalisés entretenus et créés par PJCCI et/ou en collaboration avec nos partenaires</p> <p>Cibles :</p> <p>En continu : Poursuivre les programmes actuels et tenter d'en développer d'autres aux endroits jugés pertinents</p> <p>2021 : Étudier les options de partenariat avec des organismes de développement et de mise en valeur de parcs</p> <p>2023 : Études de conception de nouveaux espaces d'accès aux berges du fleuve</p>	<p>EDD Gestion d'actifs Équipe Projets</p>

Rapprocher les Canadiens de la nature Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
				<p>Saint-Laurent dans le cadre du programme Héritage Champlain</p> <p>2023 : Planifier le verdissement des terrains naturels non valorisés sur le territoire de PJCCI</p>	



Collectivités sûres et en santé : Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres et durables qui contribuent à leur santé et bien-être

Collectivités sûres et en santé Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
D'ici 2022, prendre des mesures de gestion des risques en temps opportun pour la totalité des substances jugées comme étant un risque pour l'environnement ou la santé humaine	Utiliser les lois et les règlements pour s'attaquer aux émissions de polluants atmosphériques extérieurs et aux substances nocives Autre	Développer un plan d'action pour mettre en œuvre un système de gestion environnementale inspiré des meilleures pratiques dans le domaine	<p>SFDD : L'élaboration et le déploiement d'un système de gestion environnementale permettront à PJCCI d'identifier et d'atténuer de manière systémique les risques environnementaux et humains liés à ses activités</p> <p>ODD : s.o.</p>	<p>Point de départ : Intégration des pratiques opérationnelles à l'intérieur d'un système de gestion environnementale existant</p> <p>Indicateur de rendement : % d'avancement de la mise en place d'un système de gestion environnementale</p> <p>Cible : Avril 2022 : Début du déploiement d'un système de gestion environnementale</p>	EDD

Collectivités sûres et en santé Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures correspondantes	Contribution de chaque mesure à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures
Collectivités sûres et en santé	Faire preuve de leadership en matière d'évaluation et d'assainissement des sites contaminés	Via le plan d'action pour la gestion des sites contaminés, développer une stratégie d'assainissement durable des sites contaminés sur le territoire de PJCCI	<p>SFDD : Depuis plus d'un an, PJCCI a engagé des actions soutenues et coordonnées avec l'ensemble de ses équipes pour l'identification et le classement des sites contaminés relevant de sa responsabilité. Cet exercice est encore à ses débuts et le développement d'un registre qui inclut la localisation des sites contaminés de même que la nature et le degré des contaminants présents sur les terrains sous sa responsabilité est en cours. PJCCI reçoit du financement du PASCF pour la mise en place de mesures relatives aux terrains contaminés. L'évaluation environnementale de la plupart des sites contaminés sera effectuée au cours des 3 prochaines années. Par la suite, un plan d'action personnalisé pour chacun des sites sera élaboré à moyen terme</p> <p>PJCCI contribue ainsi à l'objectif « Collectivités sûres et en santé » de la SFDD et compte se positionner en leader à travers le développement d'une stratégie globale et cohérente de gestion de ses sites contaminés</p> <p>ODD : 6.3</p>	<p>Point de départ : Nombre de terrains inscrits à l'Inventaire des sites contaminés fédéraux (ISCF) : 21 Indicateurs de rendement Nombre de sites ayant reçu une évaluation environnementale et ayant été retirés de l'ISCF</p> <p>Cibles : Mars 2020 : Création d'un registre interne des sites contaminés 31 mars 2020 : Inscription des sites contaminés à l'ISCF D'ici 2023 : Produire des rapports d'évaluation environnementale pour la majorité des sites contaminés</p>	EDD

Section 4 : Intégration du développement durable

PJCCI mène ses activités quotidiennes activement en tenant compte des impacts et bénéfices potentiels du développement durable dès l'étape de la planification de ses projets.

Une planification durable des actifs

Pour chaque actif sous sa gestion, une analyse des opportunités en matière de développement durable est effectuée à l'étape de l'élaboration des plans directeurs, et des programmes spécifiques de développement durable sont ensuite intégrés dans les fiches de projets définissant l'étendue des travaux à réaliser. Par exemple, la conception du nouveau bâtiment du service Opérations et entretien s'inspire des principes de la norme LEED, dans la mesure du possible et lorsque la conception répond aux besoins techniques de l'équipe. Cette initiative permet de réduire l'empreinte environnementale par rapport à la conception conventionnelle des bâtiments.

De plus, des outils d'aide à la décision et de conception en matière de développement durable sont utilisés pour accompagner les analyses des professionnels retenus pour étudier et concevoir les travaux de réfection, de réparation et d'aménagement des actifs. Ces outils comprennent des listes de critères qui servent à évaluer la performance environnementale, sociale et économique des divers scénarios de conception des projets.

Une culture de développement durable au sein des employés

PJCCI vise à intégrer petit à petit une culture de développement durable auprès de ses équipes. La sensibilisation passe avant tout par l'élaboration d'un programme de formation, notamment par des ateliers touchant l'adaptation aux changements climatiques, l'approvisionnement responsable, etc.

De plus, la Société souhaite encourager la mobilité durable auprès de ses employés par la mise en place d'incitatifs tels qu'un programme encadrant le télétravail. PJCCI poursuit également ses efforts en gestion responsable des matières résiduelles pour ses bureaux administratifs en encourageant des programmes de recyclage de produits informatiques et de fournitures de bureau.

La protection environnementale

En matière de protection environnementale, PJCCI vise à minimiser les impacts environnementaux de ses activités et à saisir les opportunités pour améliorer ses pratiques. PJCCI procède à une évaluation des effets environnementaux de ses projets à l'étape de leur planification et a développé et mis à jour ses processus qui tiennent compte notamment de l'évolution de ce domaine et des exigences de la *Loi sur l'évaluation d'impact* entrée en vigueur en août 2019.